

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

MDE 24/024/2004 – ÉFAI

Informations complémentaires sur l'AU 261/03 (MDE 24/032/2003 du 4 septembre 2003)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS PRISONNIER D'OPINION PRÉSUMÉ PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

SYRIE

libéré :

Khalil Sulayman (h), 44 ans, ingénieur agronome et militant kurde

Londres, le 30 mars 2004

Khalil Sulayman, un militant kurde, a été libéré vers le 20 septembre 2003. Il était détenu au secret à Damas, la capitale de la Syrie.

Son arrestation et son maintien en détention semblent s'inscrire dans la politique de répression actuellement menée par les autorités de la Syrie contre les militants kurdes de ce pays. Selon les informations recueillies, il avait été interpellé pour avoir organisé une fête en l'honneur de la réussite d'élèves, au cours de laquelle certains participants avaient entonné des chants kurdes.

Inculpé d'« incitation à la haine raciale », Khalil Sulayman aurait comparu, le 8 décembre 2003, devant un tribunal militaire, alors qu'il était libéré sous caution. Le 18 janvier 2004, cette instance a abandonné les charges retenues contre lui.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes.
Un grand merci à tous ceux qui sont intervenus en faveur de cet homme.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*